

*Le bois d'oeuvre*

Que ce soit à Barrys Bay, à Wilno, à Madawaska, à Cumbermere, à Golden Lake, à Killaloe, à Braeside et à Calabogie, toutes les petites collectivités de ma circonscription sont touchées par ce problème. Les gens sont prêts s'il le faut à parcourir des milles pour essayer de trouver un emploi. Ce sont des travailleurs. Quand ils sont au chômage, il n'ont guère d'endroit où aller. La situation est grave.

On ne peut sous-estimer la contribution de l'industrie forestière à l'économie. Cette industrie emploie, directement ou indirectement, près d'un million de Canadiens. Par exemple, en 1989, elle assurait 348 000 emplois directs et 540 000 emplois indirects, soit grosso modo 1 sur 14. Je pourrai vous citer d'autres statistiques, mais c'est inutile.

Trois facteurs clés ont nui à l'industrie forestière. Il y a la taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui a été imposée aux termes du protocole d'entente à la fin de 1986 et la valeur élevée du dollar canadien. Il y a un autre facteur qui lui a vraiment fait du tort, c'est la contribution de M. Crow de la Banque du Canada, la politique de l'argent cher. L'effet combiné de ces événements et de ces facteurs a eu des conséquences désastreuses sur les emplois et l'économie de localités dans tout le Canada et a mis fin, dans une certaine mesure, à un mode de vie très productif du moins provisoirement. Nous étions dans une meilleure situation quand nous travaillons avec le GATT.

Je veux conclure en disant ceci. Nous parlons du groupe spécial de règlement des différends aux termes de l'Accord de libre-échange. Ce groupe prendra sa décision en se fondant sur la loi américaine. Il s'agira de la manière dont on interprétera cette loi américaine. Si on ne l'interprète pas bien, alors le Congrès américain pourra simplement modifier cette loi et nous attaquer à nouveau. Nous étions dans une bien meilleure situation avec le GATT pour des décisions comme celle-ci.

À mon avis, il est temps que les États-Unis, la plus grande démocratie du monde, commence à faire preuve de compassion à l'égard de ses voisins. S'ils ne peuvent avoir d'élections présidentielles sans que cela soit aux frais de la collectivité internationale, alors il est temps pour eux de commencer à faire preuve d'un peu d'originalité.

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'écouter ce soir mes collègues de partout au Canada parler du fond du coeur des gens qu'ils représentent, des entreprises qui se trouvent dans leur circonscription et des répercussions de ce problème.

La majorité des Canadiens se rendent sûrement compte que l'industrie du bois d'oeuvre revêt une importance capitale pour nous tous, car il s'agit vraiment de l'industrie la plus importante du pays. C'est pour cette raison que je me suis joint à un certain nombre d'autres députés pour demander au leader à la Chambre de consulter les représentants des autres partis dans l'espoir que nous puissions nous entendre pour tenir un débat comme celui de ce soir. Je suis donc très heureux, monsieur le Président, d'y participer.

Pourquoi cette question revêt-elle un tel intérêt pour moi? Pour deux raisons. Cela tient à ma province, la Colombie-Britannique, et à ma circonscription de Cariboo—Chilcotin. Tout le monde sait, que 75 p. 100 du bois d'oeuvre qui est expédié aux États-Unis et qui fait l'objet de ce différend, provient de la Colombie-Britannique.

• (2310)

La plupart des gens pensent que le bois qui vient de la Colombie-Britannique provient des arbres gigantesques qu'on voit sur l'île de Vancouver ou le long de la côte de la province. C'est loin d'être vrai. En fait, plus de 80 p. 100 du bois d'oeuvre exporté de la Colombie-Britannique vient de l'intérieur et du nord de la province. En fait, ma circonscription, une des 295 circonscriptions du pays, produit à elle seule plus de 10 p. 100 du bois d'oeuvre exporté aux États-Unis.

C'est donc une question qui revêt une extrême importance pour ma province et pour ma circonscription. Beaucoup de mes électeurs travaillent dans les scieries, et l'économie des localités où ils vivent dépend des scieries. Ils ont eu beaucoup de souci à ce sujet ces derniers temps. Ce différend commercial qui persiste a des répercussions dévastatrices sur eux, et il faut le résoudre.

Il y a une autre raison pour laquelle je m'intéresse autant à cette question. À ma connaissance, je suis le seul député à avoir assisté à la majeure partie de cette saga de l'intérieur même de l'industrie forestière. Je travaillais alors comme administrateur dans une entreprise. J'ai suivi l'évolution du différend en 1982 et je m'en suis inquiété, mais le groupe américain a établi que nous n'abusons pas du système. Nous ne versions pas de subventions, et ce différend est passé à l'histoire.

Comme plusieurs l'ont dit aujourd'hui, je faisais aussi partie du conseil d'administration de l'association lorsque nous avons fait face à ce terrible problème en 1986. Nous savions que nous avions raison et que nous devions obtenir gain de cause. Nous ne versions pas de subventions. Le Canada ne subventionne pas son industrie forestière. Nous étions aux prises avec un dilemme, le même que celui auquel les provinces et le gouvernement fédéral ont